

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,  
**JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.**  
 BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
 Six mois, — . . . 10 — — 13 »  
 Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'été, 16 mai).

## DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.  
 9 — 04 — — Omnibus.  
 4 — 13 — — soir, Express.  
 7 — 11 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

## DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 07 minutes du matin, Mixte (prix réduit).  
 7 — 55 — — Omnibus-Mixte.  
 9 — 50 — — Express.  
 5 — 47 — — soir, Omnibus.  
 9 — 59 — — Poste.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
 Dans les réclames . . . . . 30 —  
 Dans les faits divers . . . . . 50 —  
 Dans toute autre partie du journal. 75 —

## ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD et MILON, libraires.  
 Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8.

## Chronique Politique.

Les tristes nouvelles de la guerre dano-allemande se succèdent avec rapidité. Hier elles annonçaient la prise de l'île d'Alsén par les Prussiens et la retraite précipitée des troupes danoises : aujourd'hui, un télégramme de Copenhague assure que les Austro-Prussiens construisent sur la côte du Jutland des batteries en face de l'île de Fionie, soit pour se défendre contre toute tentative de retour de la part des Danois, soit pour attaquer leurs navires qui manœuvraient dans le petit Belt, soit pour bombarder Midelfart, ville importante située à l'extrémité de Fionie.

En outre, ne voulant laisser aucun doute sur les projets de la Prusse et de l'Autriche, les journaux allemands sont unanimes à affirmer que ces deux puissances vont s'installer comme chez elles dans le Sleswig et le Holstein jusqu'à ce que la question de souveraineté soit réglée. Quant au Jutland, elles s'y établiront aussi; ce malheureux pays aura le désastreux privilège de servir de gage pour les frais de la guerre et sera ruiné par les impôts qu'il fournira aux caisses des armées alliées.

Les grandes puissances allemandes sont sans pitié pour le royaume envahi; maintenant qu'elles ont dépassé la limite des duchés disputés au Danemark par l'Allemagne, elles usent à leur gré du droit du plus fort.

Que peut-on prévoir sur la fin du conflit? Quels sont les projets définitifs de la Prusse et de l'Autriche?

Les voici fort nettement définis par la *Gazette de Vienne* dans un article du 28 :

« Il n'y a plus que le Jutland que les Danois puissent espérer de recouvrer, car, dans l'état actuel des choses, le Sleswig est perdu pour eux jusqu'à la Kœnigsau. Les conférences ont éclairci la question, si elles ne l'ont pas résolue, et si l'on se bornait en février à prendre en général la défense des droits de l'Allemagne, il s'agit aujourd'hui de construire un Sleswig-Holstein tout entier, indivis à perpétuité, comme le veut l'antique droit des Duchés. »

Un autre journal de Vienne confirme en termes très-explicites ce plan des deux grandes puissances. Le *Botsschaster* dit :

« Les puissances allemandes laisseront régner le roi Christian tant qu'il lui plaira à lui-même et aux démocrates danois. Elles ont adopté le principe de la séparation des duchés allemands du Danemark. »

« Au Danemark indépendant, elles opposeront un Sleswig-Holstein indépendant aussi et délivré de toute crainte de partage, car les puissances allemandes, tout en affirmant leur ferme volonté de ne porter aucune atteinte à l'indépendance du Danemark, se regardent comme complètement dégagées d'une obligation quelconque résultant des concessions qu'elles ont faites dans la Conférence au sujet de la division du Sleswig. L'Autriche et la Prusse s'abstiendront d'attaquer les îles danoises, et l'Angleterre leur abandonne en revanche le Jutland et les îles du Sleswig pour leurs opérations stratégiques. »

S'il devait en être ainsi, on verrait donc, aussitôt après la prise d'Alsén et l'occupation complète du Jutland, les Austro-Prussiens ne plus faire la guerre, et attendre, sur le terri-

toire danois, que le Danemark consente à subir les conditions qu'il a repoussées à la Conférence de Londres.

Enfin une autre feuille, allemande, la *Bærsehallen*, va beaucoup plus loin. Elle prétend déchirer un coin du rideau qui cachait des secrets diplomatiques, et elle nous laisse entrevoir celui-ci :

« Nous croyons savoir que, si l'Angleterre persiste dans la neutralité, c'est en vertu d'un arrangement confidentiel et de nature limitée qui aurait été conclu entre la Grande-Bretagne et les puissances allemandes, dans les derniers jours de la Conférence. Nous croyons pouvoir admettre d'abord que les alliés se borneront à maintenir l'occupation des territoires dont ils se sont emparés jusqu'ici, et qu'ils s'abstiendront de toute attaque contre les îles danoises. Cet arrangement paraît avoir principalement pour but de ménager un moyen de reprendre les négociations de paix au moment opportun. »

Tout est possible, et il ne nous appartient pas de discuter la vraisemblance de cet accord confidentiel. Les faits qui vont se succéder nous en apprendront bien davantage. Mais les citations que nous venons d'emprunter aux journaux allemands ont une importance réelle; elles sont trop d'accord entre elles pour ne pas avoir une base commune, et à ce titre il convenait de bien les remarquer.

On écrit de Bruxelles, le 27 juin :

La situation politique s'est un peu améliorée depuis ma dernière lettre. Les orages parlementaires qui ont signalé la première quinzaine de ce mois se sont apaisés, et le calme

reprend peu à peu dans les esprits. Le ministre a perdu ses illusions, il reconnaît l'impossibilité pour son parti de se maintenir au pouvoir, contrairement au vœu du pays. Seulement il s'est trop avancé pour reculer, et il faudra nécessairement qu'il fasse un nouvel appel au pays par la dissolution des Chambres. On s'y attend de part et d'autre, et la droite surtout le désire, parce qu'elle a foi dans la conscience et dans la raison du pays. Les catholiques se félicitent beaucoup d'avoir été amenés par les provocations de leurs adversaires à mieux définir le sens et la portée des divers articles de leur programme, et ils ont tout intérêt à ce que les élections se fassent sur le grand débat politique qui vient de se terminer. Vous en connaissez l'issue; l'opposition a présenté un ordre du jour portant que le ministère avait perdu la confiance du pays. Cette proposition, qui était la conclusion naturelle et légitime de tous les faits portés à la tribune pendant une discussion de trois semaines, a été repoussée par 57 voix contre 56.

Le ministère n'a donc été sauvé qu'à une seule voix de majorité!

On écrit de Cracovie au *Journal officiel de Varsovie* du 23 juin :

« L'état de siège est la ruine de la Galicie. On pense que s'il se prolonge encore deux mois, tous les commerçants de Cracovie, de Lemberg et d'autres villes seront obligés de déposer leur bilan. »

Le tribunal de Lemberg a condamné récemment M. d'Abaucourt, rédacteur en chef du journal polonais qui se publie à Lemberg,

## FRUILLERON.

19

## OTTO GARTNER

(Suite.)

Je gardai le silence. C'était un aveu déjà, et un aveu qui en appelait d'autres. Pouvais-je refuser à une telle mère ce qu'elle me demandait avec une réserve si touchante? « Non, non, c'en est fait, pensai-je, je dirai tout. » Cependant l'embarras, la honte de ne m'être pas ouvert plus tôt, et surtout la crainte de voir mes chimères jugées sans retour me retenaient encore. Enfin j'entamai péniblement le récit de mes secrètes souffrances : mon amour naissant, mes luttes, mes courtes victoires, mes longues et profondes rechutes, enfin la catastrophe finale; je ne cachai rien. Quand j'eus achevé de parler, ma mère me serra tendrement la main.

— Mon bon Otto, tu as un noble cœur. Si Laurence était à moi, tu l'aurais demain; sa fortune ne vaut pas mieux que ton dévouement.

Mon cœur tressaillit de joie, non que ma mère pût disposer de Laurence; mais... l'avais-je bien entendu?... celle que j'aimais n'était pas condamnée.

— Vous ne la croyez pas coupable? m'écriai-je.

— Non, sans doute, mon ami.

— Elle est donc folle?

— Ni coupable ni folle; tu n'étais ni fou ni coupable, les apparences seules étaient contre toi. Pourquoi voudrais-tu que je la jugeasse plus sévèrement?

— Mais je l'ai vue! il n'y a point d'apparences ici.

— Tu l'as vue en rêve.

— Hélas! non.

— Eh bien alors, elle est somnambule, mon cher Otto.

— Ah! grand Dieu! c'est vrai... Vous en êtes sûre, ma mère?

— Oui, moralement. Il serait mille fois plus extraordinaire d'admettre qu'une jeune fille pure, délicate, puisse voler son père, qu'il ne l'est de la supposer atteinte de cette infirmité étrange, mais encore assez fréquente. Folle? elle n'en donne aucune marque. Coupable? comment braverait-elle la présence d'un gardien qu'elle sait être là? et que ferait-elle de cet argent?

A mesure que les paroles de ma mère frappaient mes oreilles, une sérénité céleste redescendait dans

mon âme. Oh! qu'elle avait eu raison de me dire que sa main pourrait mettre un baume sur ma blessure! Je demeurai muet, immobile, dans une sorte d'extase. Ma mère, comprenant peut-être la nature de mes sentiments, voulut en prévenir l'excès.

— Je t'ai dit ma pensée avec simplicité, reprit-elle; maintenant il faut écouter le langage de la raison. Plus d'illusions, mon pauvre Otto; la distance qui te séparait de Mlle Laurence était grande avant les derniers événements; aujourd'hui il y a entre vous deux un abîme. Ne t'y trompe pas, M. Duclôs t'a énergiquement défendu; mais, pour rien au monde, il n'admettrait qu'un de ses employés soupçonné à tort, mais soupçonné pendant quelques heures, levât ensuite les yeux sur sa fille.

— Il me suffit qu'elle ne soit pas coupable, répondis-je avec exaltation.

— Prends garde, ne te laisse pas entraîner; autrement, ce qui te suffit aujourd'hui ne te suffira plus demain. Je ne blâme point le sentiment que tu éprouves; contenu par le devoir, avoué par les convenances sociales et béni par la religion, ce sentiment sert de base aux plus solides établissements qu'on puisse faire ici-bas. Mais la passion ne vaut rien; elle est aveugle, injuste, violente; il n'y a

qu'un moyen de lui résister: en voyant les obstacles, ne dis jamais: « Je ne puis pas; » cela irrite et n'arrête point; dis: « Je ne dois pas; » le devoir calme, et c'est à lui que la victoire est promise en définitive.

Ma mère se leva, puis, après une pause, elle ajouta d'un ton de tendre compassion :

— Allons, mon bon Otto, je n'abuserai pas de ta confiance; plus un mot sur ce sujet ne sortira de ma bouche, à moins que tu ne m'y appelles toi-même. D'ailleurs, à quoi bon les conseils? c'est en ton cœur vaillant que tu trouveras la force nécessaire pour sortir triomphant de cette épreuve la plus difficile de ta vie.

Elle s'éloigna lentement et rentra dans la maison. Je restai assis sur le tronc du figuier, la nuit m'y surprit.

D'où vient à certains esprits cette connaissance de notre nature intime, qui semble être bien plutôt le fruit d'une vue directe que le résultat d'études prolongées? Ma mère n'avait guère lu les moralistes et ne se fatiguait point à observer les hommes; pourtant elle savait merveilleusement les choses du cœur, ses faiblesses, ses ruses, ses piperies. Pendant le mois qui suivit l'entretien que je viens de raconter,

à deux ans de *carcere duro*, à une amende et à la perte de son titre nobiliaire, pour avoir simplement reproduit un article du journal russe la *Cloche*, que publient à Londres Herten et d'autres émigrés russes.

On nous mande de Lemberg, le 23 juin :

« Plusieurs procès des plus importants se sont terminés hier. Le comte de Tarnowski, de la Pologne russe, a été condamné par le tribunal militaire à 12 ans de réclusion; le baron Haller, beau-frère du banquier Hoelzer, de Cracovie, à 6 ans; le docteur Florian Ziemiakowski, député en 1848, actuellement membre de la diète de Gallicie, à 5 ans; Siemienski, à 2 ans; Wasieliewski, à 1 an; le comte Poninski, à 8 mois, et Napczyski, à 6 mois.

» Tous les condamnés se sont pourvus en appel contre ce jugement du tribunal militaire. L'appel du docteur Ziemiakowski s'appuie sur une déclaration de la chambre des avocats qui a été remise par le docteur Smolka au lieutenant feld-maréchal de Bamberg, qui remplace provisoirement le gouverneur. Celui-ci est, comme vous le savez à Carlsbad.

» Le nombre des procès restant à juger est de vingt, et l'on dit que le ministère a ordonné au tribunal militaire de les vider avant la fin du mois.

» Les arrestations, qui avaient diminué, ont subitement repris de grandes proportions. On dit que la découverte de nouvelles conspirations a motivé ce redoublement de rigueur. On dit avoir trouvé, chez l'une des personnes incarcérées, un projet de révolution en Gallicie. La police a arrêté hier un pharmacien, avec tous ses commis, et un négociant. Ces personnes sont toutes très-honorables.

Königsberg, 26 juin, soir.

Le *Courrier de Vilna* annonce, dans sa partie officielle, que trois habitants nobles du gouvernement de Kowno, MM. Marcel Wilkiewicz, Damaze, Szablewicz et Sigismond Preniewicz, ont été condamnés à mort pour participation à l'insurrection et pendus, le 17 juin, sur l'emplacement de l'ancien bourg d'Ibiany.

D'après les nouvelles d'Amérique, Grant aurait effectué le passage de la rivière James pendant la nuit du dimanche 13 juin, à Pawhatchipoint.

L'armée de Lee couvrait Petersburg et se préparait à défendre la position à l'ouest d'Appomatox.

Breckenridge et Peckett avaient quitté Richmond pour aller attaquer le général Hunter.

M. Lincoln a prononcé un discours à Philadelphie. « Grant, a dit le président, occupe une position dont il ne sera jamais chassé et qu'il ne quittera pas avant d'avoir pris Richmond. »

Les dernières nouvelles présentent cependant la situation des confédérés comme meilleure

que jamais. Ils augmentent sans cesse leurs moyens de défense, leur artillerie est formidable et s'accroît tous les jours.

#### Correspondance particulière de l'Écho SAUMUROIS.

Paris, 28 juin 1864.

Le combat naval qui a mis aux prises le *Kerseage* et l'*Alabama*, et qui s'est terminé par la perte de ce dernier navire, a défrayé toute cette semaine la presse française et étrangère. Il paraît que nous sommes menacés d'une seconde édition de ce drame maritime.

Il n'est pas exact, comme l'assurait le *Phare de la Manche*, que deux bâtiments confédérés se trouvent, en ce moment, dans les eaux de Cherbourg pour se reconstruire avec le *Kerseage* à sa sortie de ce port. Mais le bruit est fortement accrédité à Cherbourg, qu'un bon et solide navire confédéré viendra dans quelques jours offrir le combat au *Kerseage* sur les lieux témoins de sa première victoire. Quoi qu'il en soit de ce bruit fortement accrédité à Cherbourg, mais dont nous ne pouvons garantir l'authenticité, le *Kerseage* se répare activement et prend toutes les mesures pour soutenir dans la prochaine campagne l'honneur du drapeau de l'Union. M. le préfet maritime, vice-amiral Dupouy, s'est rendu à bord du *Kerseage*. Sur sa demande, le capitaine Winslow a fait manœuvrer devant lui les deux canons de gros calibre placés sur le pont du navire fédéral. Ces canons pèsent 17,000 livres anglaises; le poids de l'obus est de 152 livres, et le poids du boulet plein de 192. Trente-cinq hommes de l'équipage de l'*Alabama* ont quitté Cherbourg jeudi, vendredi et samedi, et ont fait route pour l'Angleterre sur divers navires.

Enfin notre excellent peintre de marine, M. Dorand-Brager, était à Cherbourg ces jours derniers. Il a été visiter le lieu du combat des deux navires américains. Bientôt, sans doute, nous aurons à admirer une nouvelle composition du grand artiste. D'autre part, on écrit de Londres que le *Navy Club* a ouvert une souscription dans le but d'offrir au capitaine Semmes une épée d'honneur, destinée à remplacer celle que le commandant de l'*Alabama* jeta à la mer pour empêcher, s'il était fait prisonnier, qu'elle ne tombât aux mains des fédéraux. La souscription, placée sous le patronage de l'amiral Anson, est fixée à une guinée pour chaque souscripteur.

Le séjour de Fontainebleau est en ce moment des plus animés. Les promenades en forêt ont lieu tous les jours, à moins de pluie; une partie de la cour est en char-à-bancs, l'autre à cheval; l'Empereur, l'Impératrice, la princesse Anna Murat, la princesse Ghiska, le comte Roccagiovine, le comte Rasponi, figurent toujours dans les cavalcades. Pour ces

promenades, les dames portent de délicieuses toilettes de fantaisie: petit chapeau orné de plumes ou de rubans, jupe retroussée et la botte ou le soulier à bouffettes. La vicomtesse Colonna était, samedi, en robe de taffetas noir, habit à basques avec garniture d'application de points d'Angleterre formant retroussis. Les coiffures sont remarquables et fort variées. On s'entretient beaucoup du succès obtenu à Fontainebleau par M. Nigra dans les controverses d'une cour d'amour, qui a figuré au nombre des jeux de l'illustre réunion.

La seconde série des invités est partie le 25, ce qui confirme que l'Empereur ne doit pas aller à Vichy avant le 10. On assure que l'Impératrice aurait le dessein d'accompagner à Vichy son auguste époux. On désigne parmi les invités de la prochaine série de Fontainebleau, le prince et la princesse de Metternich, le baron et la baronne Beyns, M. et M<sup>me</sup> de Pourtalès, le prince Poniatowski, etc. Le comte Walewski, allant aux eaux, s'est fait excuser.

Mardi dernier, chez M. le prince Chigi, nonce apostolique, a eu lieu la cérémonie du mariage de M<sup>lle</sup> Marie de Bassano, fille de M. le duc de Bassano, grand chambellan de l'Empereur, sénateur, et de la duchesse de Bassano, dame d'honneur de l'Impératrice, avec le baron Edmond d'Hooghvorst, son cousin-germain. Les témoins du marié étaient le comte d'Oultremont de Warfusée et le baron Léon d'Hooghvorst, ses oncles; les témoins de la mariée, son grand-père, le général baron d'Hooghvorst, et son oncle le comte Lejeas. On remarquait parmi les assistants les maréchaux Vailand et Magnan, le maréchal et M<sup>me</sup> la maréchale Regnaud de Saint-Jean-d'Angély, le général marquis de Lawœstine, M<sup>me</sup> Drouyn de Lhuys, M<sup>me</sup> la comtesse Walewska, le duc et la duchesse Tascher de la Pagerie, la comtesse Stéphanie de Tascher, le prince Chigi, frère du nonce, le baron et la baronne Beyns, le comte Bacchiocchi, le baron d'André. La messe a été dite et la bénédiction nuptiale a été donnée par le nonce, qui a prononcé une allocution.

M<sup>me</sup> la baronne d'Hooghvorst, mère du nouveau marié, est une femme éminente, douée des plus hautes qualités, et qui, jeune encore, a quitté le monde pour consacrer sa vie et son immense fortune à la fondation d'une communauté religieuse de femmes, placée sous l'invocation de Marie Réparatrice; fondée en Belgique il y a quelques années, elle a maintenant son siège principal à Paris et compte déjà en France plusieurs maisons importantes. Des religieuses de cet ordre ont été envoyées depuis quatre ans dans les Indes, où elles ont créé une maison qui prospère admirablement. Les deux jeunes sœurs du baron de Hooghvorst ont embrassé, à l'exemple de leur mère, la vie religieuse.

On est moins inquiet en ce moment de la

santé du Pape, qui a assisté vaillamment aux processions et aux cérémonies de la Fête-Dieu. Sa santé ne paraissait pas en mauvais état. D'ailleurs le Souverain-Pontife a changé de médecin, et on lui a présenté l'autre jour le chef du service de santé de l'armée française, M. Castano.

Suivant ce médecin, la maladie du Saint-Père est une hypertrophie du cœur qui exige un régime tout différent et un système absolument en dehors du régime et du système employés jusqu'ici par les docteurs italiens. Ainsi on userait de toniques au lieu de se servir de débilitants, et sans égard aux effets, on attaquerait vigoureusement le siège et la cause du mal. Le docteur Castano se promet une issue favorable en faisant d'abord cicatriser les plaies ouvertes sur les jambes du Saint-Père et en commençant un traitement qui exige, avant tout, un complet repos.

Les conversations politiques et privées sont remplies d'accidents: chutes dans l'eau, chutes hors de voiture, chutes de cheval, etc., etc. Emile Augier a été victime d'un de ces propos. Le bruit s'était répandu tout à coup dans Paris que le jeune académicien s'était fendu le crâne et qu'on désespérait de le sauver. Le soir même, cette rumeur était démentie. A ce propos on racontait une jolie anecdote.

Il y a trois jours, M. Emile de Girardin se trouvait en chemin de fer, en face de M. Emile Augier. Le directeur de la *Presse* lisait son journal, j'entends qu'il repassait les articles insérés sous sa direction, quand tout à coup il poussa un cri:

— Les maladroits!

— Qu'avez-vous donc? demanda M. Emile Augier.

— Ce que j'ai?... les butors n'en font jamais d'autres; encore une nouvelle fausse. C'est déplorable.

— Quoi donc?

— Eh bien, mon journal annonce que vous vous êtes fendu la tête ce matin et que vous êtes dans un état qui inspire les plus vives inquiétudes: nous passerons pour être mal informés.

M. Emile Augier s'excusa beaucoup, en riant, d'être la cause involontaire de cette maladresse; mais il n'offrit pas pourtant de se jeter hors du wagon pour garantir l'infailibilité du journal. Vous avez vu qu'il a rectifié lui-même le bruit de sa mort.

Après-demain s'ouvre l'ère de la liberté des théâtres. La Porte-Saint-Martin annonce, pour le 1<sup>er</sup> juillet, une représentation de la *Norma*, de Bellini, et du *Tartuffe*, de Molière. M. Fournier, qui n'y va jamais de main morte, importe du même coup chez lui le Théâtre-Italien et le Théâtre-Français.

Pour les articles non signés: P. Goussier.

J'eus tout lieu de vérifier l'exactitude de prévisions auxquelles je n'avais pas d'abord prêté grand crédit. Non, non, il ne me suffisait plus en effet de savoir Laurence innocente; mon ambition ne s'arrêtait pas là; les projets se présentaient à moi de nouveau. Comment pouvaient-ils me séduire encore? quelle espérance fondée me restait-il d'atteindre un but plus inaccessible que jamais? Je ne sais vraiment; mais la passion me poussait. C'est alors que l'écho d'une voix chère et respectée me disait ces trois mots: « Je ne dois pas! » Je ne dois pas me ruer en désespéré contre les obstacles insurmontables: je ne dois pas dérober à ma mère ce qu'elle attend de moi. Refuser un sacrifice en retour de vingt années de dévouement!... je ne dois pas! je ne dois pas!

Si dures à entendre que fussent ces paroles, elles avaient néanmoins sur mon âme un effet salutaire; je sortais plus fort et meilleur, me semblait-il, de chaque lutte où leur influence était demeurée maîtresse. Ah! je ne prétendais point chasser des souvenirs qui vivaient en moi d'une vie immortelle, mais je parvenais à les reléguer peu à peu dans le domaine de l'idéal; avec le temps, sans doute, ils m'apparaîtraient sous la forme de rêves adorés, et le

calme renaîtrait en moi comme il m'avait été prédit.

En attendant, j'avais adopté pleinement l'idée de ma mère: aller à Paris, chercher un peu d'oubli dans les émotions d'une carrière nouvelle, réparer par mon travail la brèche faite à notre petit capital, écarter du logis du Pin la gêne qui y était entrée; tout cela me paraissait autant de raisons décisives. Malheureusement mon métier de copiste ne faisait pas grossir bien vite la somme nécessaire pour entreprendre le voyage. Ma mère, il est vrai, me secondait de son côté; mais le talent de brodeuse ne permet guère non plus de thésauriser rapidement. D'ailleurs, par mesure de prudence, pour ne pas épuiser nos forces, nous nous étions imposés une tâche quotidienne: promesse avait été faite réciproquement de ne point aller au delà de douze heures de travail par jour. Rien de mieux si la fraude ne se fût mise de la partie. Hélas! on ne s'introduit-elle pas?

J'avais remarqué, non sans en être vivement affligé, que ma mère prétendait réaliser ses p'ans d'économie en prenant pour elle toutes les privations, tandis que je ne manquerais de rien. Certaines réflexions lui échappaient sur la tyrannie des habitudes, sur la nécessité de les secouer, sur les inconvé-

nients d'un régime trop uniforme; en même temps je voyais la tasse de café qui terminait invariablement son déjeuner prendre des proportions chaque jour plus exigües. « Ah! ah! pensai-je, voilà le but: ne plus prendre ni café, ni sucre, ni lait, me persuader que c'est affaire d'hygiène et reporter sur le vin que je bois la petite somme qui depuis trente ans peut-être passe à une dépense condamnée parce qu'elle ne me profite pas. J'y aviserai aussi! » A dater de ce jour, au lieu de travailler douze heures seulement, je reprenais mes écritures le soir, et, en trois heures de veillée, je faisais assez de copie pour fournir amplement au café de ma mère: j'eusse mieux aimé tirer du sang de mes veines que de la voir s'imposer cette privation.

Tout allait bien; j'avais soin, afin de cacher ma supercherie, de m'éclairer avec une lampe; de la sorte nulle trace du temps passé au travail. Un soir l'huile me manqua; minuit n'était pas encore sonné: je descendis à pas de loup dans une pièce du rez-de-chaussée où je savais trouver de quoi remplir ma lampe. J'étais fort occupé de mon affaire, lorsque la porte s'ouvrit derrière moi; ma mère parut à son tour, sa lampe à la main; elle venait aussi à la provision.

— Otto! s'écria-t-elle d'un air moitié riant, moitié courroucé.

— Ma mère! m'écriai-je d'un ton de reproche respectueux.

— Tu n'observes pas nos conventions, ce n'est pas bien.

— J'ai peut-être tort; mais suis-je seul?

— A ton âge, Otto, on a besoin de sommeil.

— Et au vôtre? ma bonne mère.

— Allons, me voilà bien mal à l'aise pour te gronder; cependant je suis très-fâchée.

Son sourire la démentait; je ne m'effrayai guère.

— Mais enfin, reprit-elle, pourquoi cette folie?

— Je n'ose pas vous répondre, ma mère; cependant... ne me donnez-vous pas l'exemple?

— Moi, c'est différent; à cinquante ans on ne dort plus guère; et puis je veux ajouter quelques pièces à ton trousseau. Paris est si loin!... Mais toi!

— Moi! m'écriai-je en me jetant dans ses bras, je veux que vous preniez votre café chaque jour.

— Enfant! me dit-elle, c'est pour cela? les détails du ménage ne te regardent pas. Voyons, sois raisonnable, ajouta-t-elle en essuyant une larme, ne veille plus, je t'en prie.

— Je ne veillerai plus, ma mère, à une condition

## Nouvelles Diverses.

On écrit de Rome qu'à l'occasion de la fête de Saint-Pierre, le Pape a officié dans la basilique du Vatican. Le Saint-Père a ensuite renouvelé les protestations émises en 1859 et 1860 dans ses allocutions et dans l'adresse de l'épiscopat catholique contre l'invasion des provinces pontificales par les troupes italiennes.

— De curieux exercices ont été exécutés dernièrement sur le terrain du Champ-de-Mars par les compagnies du train des équipages casernées au quartier de l'Ecole-Militaire. Ces exercices ont pour but de former les cavaliers conducteurs, de leur apprendre à tourner court, au besoin, sur le plus petit espace donné, à éviter les obstacles, à reculer quand il le faut, et à passer sans accident par les espaces les plus étroits et par les endroits les plus difficiles. Les exercices se font avec des caissons et des chariots de parc, attelés chacun de quatre chevaux menés par deux conducteurs. Ces caissons et ces chariots réunis exécutent ce que l'on nomme dans l'armée l'école de peloton, se forment en bataille, marchent en colonne, font des à-droite, des à-gauche, des demi-tours à droite, etc. Pour simuler un passage étroit et difficile, on range des caissons sur deux lignes parallèles, en ayant soin de ne laisser entre ces lignes que l'espace rigoureusement nécessaire pour une voiture attelée. Cet étroit espace est parcouru successivement en avant, puis en arrière, tantôt au pas, tantôt à une allure plus vive, et c'est merveille de voir avec quelle adresse et quelle sûreté de coup-d'œil s'effectuent, par suite de l'habitude, ces difficiles exercices. Il est à remarquer que le conducteur de chaque caisson, montant le cheval de devant, veille constamment, en pareil cas, à ce que ses traits ne soient jamais tendus, afin de laisser toute liberté d'action au conducteur qui, placé derrière lui au timon, dirige particulièrement la marche de la voiture. Lors de l'inspection qui a lieu chaque année, et dont l'époque approche en ce moment, les lignes ordinairement formées par les caissons sont établies à l'aide de quilles décrivant des allées étroites laissant tout juste le passage strictement nécessaire pour une voiture. Ces allées sont parcourues alternativement en tout sens, à des allures vives ou modérées, et les conducteurs qui abattent le moins de quilles remportent les prix décernés aux plus habiles.

## Chronique Locale.

*Élection au conseil général du canton de Gennes.*

Demain aura lieu, dans le canton de Gennes, le scrutin de ballottage entre M. le Dr Maupoint et M. Grignon, qui restent les deux candidats à l'honneur de représenter le canton.

En face des allégations mensongères qui ont été mises en circulation pour entraver sa can-

didature, M. le Dr Maupoint s'est vu dans l'obligation d'adresser aux électeurs la circulaire suivante :

AUX ÉLECTEURS DU CANTON DE GENNES.

« Messieurs les Électeurs,

» Demain va se clore la lutte électorale. Avant cette épreuve décisive, il devient nécessaire de rétablir la vérité dénaturée par l'erreur ou obscurcie par le mensonge.

» Pour faire obstacle au succès de ma candidature on a répandu le bruit que je ne résidais pas dans le canton et que des intérêts étrangers m'appelaient loin de vous. Le témoignage des communes qui, depuis près de 5 ans, m'ont vu presque constamment au milieu d'elles, donne à cette assertion le plus éclatant démenti. Je ne puis avoir la pensée de quitter un pays où m'attachent mes intérêts, mes sympathies et tous mes souvenirs de famille.

» On a dit ailleurs, que ma résidence sur les bords de la Loire ferait naître une préférence au détriment des communes éloignées. Ce sentiment de défiance ne peut être accueilli par les électeurs sérieux qui trouvent si facilement ceux qui acceptent le mandat de l'obligeance et des conseils. Nos honorables Députés n'en offrent-ils pas la preuve tous les jours ?

» On n'a pas craint de semer des ferments de division dans quelques communes en me prêtant le projet de faire déplacer des églises et d'autres édifices communaux. Le respect dû aux intérêts particuliers ainsi qu'aux prérogatives municipales proteste hautement contre ces absurdes suppositions.

» On n'a pas rougi d'affirmer que bientôt je provoquerais l'augmentation des principales denrées, telles que le blé, etc., etc. : de pareils pièges, tendus par un aveugle esprit de calomnie, ne pourront réussir à prendre le bon sens de la classe ouvrière.

D'autres allégations, portant atteinte aux grandes libertés politiques et religieuses que nous invoquons tous, ont été lancées contre moi. L'esprit éclairé et vraiment libéral des électeurs de notre canton en a déjà fait justice. D'ailleurs, il est des noms tellement protégés par un dévouement sans limites aux classes laborieuses, que leur défense deviendrait une insulte à la reconnaissance des populations.

» Après ces explications loyales que la franchise adresse à la bonne foi, j'attends tranquillement le résultat de l'élection. Quel qu'il soit on me trouvera toujours inspiré par le désir de rendre service, toujours dévoué aux grands principes de liberté et d'honneur national, si sagement appliqués, si glorieusement défendus par l'Empereur.

» D<sup>r</sup> C. MAUPOINT,

Chevalier de l'ordre impérial de la Légion d'Honneur.

» Trèves-Cunault, 2 juillet 1864. »

Un décret impérial fixe au 25 juillet prochain l'ouverture de la première partie de la session des conseils d'arrondissement et en limite la durée à cinq jours.

## COURSES DE SAUMUR.

PROGRAMME DE 1864.

Deux jours, 4 et 6 septembre.

PREMIER JOUR, DIMANCHE 4 SEPTEMBRE.

1<sup>o</sup> Prix du Conseil général de Maine-et-Loire : 1,200 fr.

Pour chevaux entiers et juments, de 3 ans et au-dessus, nés et élevés dans le département de Maine-et-Loire et ayant conservé, jusqu'à l'instant de la course, leur qualification de chevaux de l'Ouest. — Poids du règlement de l'Ouest. — Entrée : 20 fr. pour le deuxième arrivant. — Distance : 4,000 mètres en une épreuve.

2<sup>o</sup> Un objet d'art donné par S. Exc. le ministre de la Guerre,

Pour MM. les Lieutenants et Sous-Lieutenants, montés sur des chevaux de carrière.

3<sup>o</sup> Un objet d'art donné par S. Exc. le ministre de la Guerre,

Pour MM. les Lieutenants et Sous-Lieutenants, montés sur leurs chevaux d'armes.

4<sup>o</sup> Un objet d'art donné par la ville de Saumur,

Pour MM. les Sous-Maîtres de manège, montant des chevaux de carrière.

5<sup>o</sup> Steeple-chase militaire. — Un objet d'art d'une valeur de 1,200 fr. et 500 fr. en espèces, donnés par l'Administration des Haras. — Course militaire,

Pour MM. les Officiers en garnison à Saumur, Angers, Tours, Vendôme, Poitiers et Nantes. — Distance : 1,500 mètres, avec huit obstacles à franchir. — Poids à volonté. — Ne pourront courir que les chevaux d'armes, nés et élevés en France, inscrits sur les contrôles, et n'étant pas de pur sang. — Un officier pourra être autorisé par l'autorité militaire à monter pour cette course le cheval d'un de ses camarades. — Quand, par exception, un cheval n'est pas monté par son propriétaire, le nom de celui-ci et le nom de l'officier qui se propose de courir doivent toujours être mentionnés dans l'engagement. — Les engagements seront reçus jusqu'à l'avant-veille de la course, avant 4 heures du soir, et se feront par lettres cachetées et affranchies, adressées à M. Vallon, directeur du Haras de l'Ecole de cavalerie de Saumur. — La tenue de course sera de rigueur.

6<sup>o</sup> Steeple-chase (gentlemen-riders). — 2,000 fr. donnés par la Société des courses et MM. les Officiers de l'Ecole impériale de cavalerie,

Pour chevaux entiers, hongres et juments,

de 4 ans et au-dessus, de toute espèce et de tous pays. — Entrée : 100 fr., moitié forfait. — Le forfait devra être déclaré avant le 29 août, 7 heures du soir. — La moitié des entrées au second. — Poids : 75 kilog. — Tout cheval ayant gagné, en un ou plusieurs steeple-chase ou courses de haies, une somme de 5,000 fr. portera 3 kilog. ; de 6,000 fr. et au-dessus, 5 kilog. Si ces sommes ont été gagnées en Angleterre, la surcharge sera double. Tout cheval né en France jouira d'une modération de poids de 3 kilog., de 5 kilog. s'il est né et élevé dans l'Ouest. Tout officier de l'armée française aura une modération de poids de 3 kilog. et de 5 kilog. s'il n'a jamais gagné un steeple-chase de 1,000 fr. Tout vainqueur de 5,000 fr. n'aura droit à aucune modération de poids. — Distance 4,500 mètres environ, 20 obstacles à franchir. — Cinq engagements ou pas de course, à moins que les commissaires n'en décident autrement. — Les engagements pour cette course seront reçus, par lettres affranchies, chez M. Vallon, directeur du Haras de l'Ecole de cavalerie de Saumur, jusqu'au 1<sup>er</sup> août 1864, 7 heures du soir.

LUNDI 5 SEPTEMBRE.

CARROUSEL

De l'Ecole Impériale de Cavalerie.

DEUXIEME JOUR, MARDI 6 SEPTEMBRE.

1<sup>o</sup> Prix de l'arrondissement de l'Ouest accordé par l'Etat : 2,000 fr.,

Pour chevaux entiers et juments de 3 ans et au-dessus. — Distance : 2,500 mètres. — Poids pour l'âge et la position (Arrêté du 8 novembre 1850). — Entrée : 20 fr.

2<sup>o</sup> Un objet d'art donné par la ville de Saumur.

Pour MM. les Sous-Officiers, élèves-instructeurs, montant leurs chevaux d'armes.

3<sup>o</sup> Prix de Circonscription : 800 fr. donnés par la Société des Courses,

Pour chevaux entiers et juments, de 3 ans et au-dessus, appartenant à l'arrondissement de l'Ouest. — Poids pour l'âge et la position (Conditions de l'arrêté du 8 novembre 1850). — Entrée : 20 fr. — Distance : 2,000 mètres en une épreuve.

4<sup>o</sup> Un objet d'art donné par la ville de Saumur,

Pour MM. les Sous-Officiers titulaires de l'Ecole impériale de cavalerie, montant leurs chevaux d'armes.

5<sup>o</sup> Prix du Chemin de fer. — Steeple-chase (gentlemen-riders). — 1,000 fr., dont 500 fr. donnés par la Compagnie du chemin de fer d'Orléans et 500 fr. donnés par la Société des Courses,

Pour chevaux entiers, hongres et juments, de 4 ans et au-dessus, de toute espèce et de tous pays. — Poids commun : 67 kilog 1/2. — Entrée : 40 fr. pour le deuxième arrivant. — Les chevaux nés en Angleterre porteront 2 kilog. de surcharge. — Le vainqueur d'une course de haie ou d'un steeple-chase de 1,000 fr. portera 2 kilog. de surcharge ; de 2,000 fr., 3 kilog. ; de 4,000 fr., 4 kilog. ; — Le vainqueur de deux ou plusieurs de ces prix, 5 kilog. — Les chevaux nés et élevés dans l'Ouest porteront 3 kilog. de moins. — Distance : 4,100 mètres environ et 15 obstacles à franchir. — Cinq engagements ou pas de course, à moins que les commissaires n'en décident autrement. — Les engagements pour cette course seront reçus, par lettres affranchies, chez M. Vallon, directeur du Haras de l'Ecole de cavalerie de Saumur, jusqu'au 1<sup>er</sup> août, sept heures du soir.

6<sup>o</sup> Steeple-chase (2<sup>e</sup> catégorie). — 3,000 fr. offerts par l'Administration des Haras, et divisés en deux prix de 2,000 fr. et les entrées au premier, 1,000 fr. au second,

Pour chevaux hongres et juments de demi-sang, nés et élevés en France, âgés de 4 à 8 ans inclusivement. — Entrée : 100 fr., moitié forfait. — Le forfait devra être déclaré le 29 août, avant 7 heures du soir. — Poids commun : 4 ans, 73 kilog. ; — 5 ans et au-dessus, 76 kilog. — Distance : 4,000 mètres

c'est que vous ne veillerez pas davantage, et que j'irai moi-même faire votre provision de sucre et de café.

Une petite discussion s'ensuivit, ma mère tenait à abandonner le café pour mille raisons mauvaises, et à veiller, pour d'autres qui ne valaient pas mieux ; mais je menaçai de ne me coucher qu'à deux heures du matin, et, grâce à cette diversion, je remportai la victoire sur tous les points. Le traité conclu et dûment juré, nous reprîmes, ma mère et moi, chacun le chemin de notre chambre... sans avoir renouvelé notre provision d'huile.

IX.

J'avais bien l'intention de tenir parole, et c'est ce que je fis, en effet ; mais un besoin d'activité incessante me dévorait. Lorsque j'étais occupé, j'échappais momentanément aux tourments de mon pauvre cœur. Aussi repris-je, le matin, une partie du temps que j'avais restitué le soir au sommeil ; à l'aube je descendais dans le jardin où, pendant deux heures, j'arrosais les plantes potagères et quelques fleurs : ma mère les aimait beaucoup. « C'est mon superflu », disait-elle, n'en faut-il pas toujours un peu ? » Cette corvée ne semblait pas de nature à m'exercer

beaucoup l'esprit, et pourtant, à son occasion, j'eus à rechercher les causes d'un étrange phénomène. Voici comment : notre jardin ne possédait ni pompe ni bassin, mais un simple puits dans lequel on descendait un seau à l'aide d'une corde roulant sur poulie. Or, je remarquai que le niveau de l'eau dans le puits variait du matin au soir d'une façon mathématiquement régulière : le matin, au lever du soleil, l'eau était plus haute de quatre pieds que la veille au soir ; puis, d'heure en heure, le niveau décroissait jusqu'à ce que, le soir arrivé, il se retrouvât au même niveau que la veille à pareille heure ; ensuite, par un mouvement opposé, à partir du coucher du soleil, l'eau remontait d'heure en heure également, jusqu'à ce qu'elle fût revenue le lendemain matin à son point culminant. Ainsi pendant la nuit l'eau montait ; pendant le jour elle baissait, et, chaque soir, elle était de quatre pieds plus basse que le matin : un véritable flux et reflux. Mon arrosage n'y faisait rien, du reste ; j'avais beau éprouver le plus rapidement du monde, je n'accélérais pas la marche descendante le matin, je ne retardais pas la marche croissante le soir. Mais ce n'est pas tout : le dimanche, l'eau ne baissait pas dans la journée comme les autres jours, elle montait au contraire sans dis-

continuer jusqu'au lundi matin ; de telle sorte qu'elle se trouvait alors à huit ou neuf pieds au-dessus du niveau le plus bas des autres jours ; enfin, le lundi, elle recommençait à baisser, moins rapidement toutefois ; la différence normale de quatre pieds par douze heures ne se rétablissait que du mardi au samedi soir.

Dire que ce phénomène me stupéfia, quand je l'eus bien constaté par des expériences répétées, n'est que l'expression exacte de l'effet produit sur moi. D'où pouvait venir un mouvement si extraordinaire ? Je savais qu'il existe des sources intermittentes qui varient régulièrement d'un instant donné à l'autre ; mais quelle est celle qui tient compte du dimanche ? Je fis part de mes observations à ma mère ; elle ne trouva pas mieux que moi le mot de l'énigme. Bien des jours se passèrent, je me creusais vainement la tête pour chercher une explication ; j'en étais préoccupé au point d'oublier parfois les cruels et chers soucis qui faisaient le fond habituel de ma pensée.

(La suite au prochain numéro.)

environ et 20 obstacles à franchir. — Le cheval ayant gagné 20,000 fr. est exclu ; le gagnant de 15,000 fr. porte 6 kilog. de surcharge ; de 7,000 fr. , 4 kilog. ; de 5,000, 2 kilog. — Cette course sera réglée, pour les conditions, par l'arrêté ministériel du 2 septembre 1862. — Les engagements seront reçus jusqu'au 1<sup>er</sup> août 1864, avant 4 heures du soir, par lettres affranchies et adressées à M. Vallon, directeur du Haras de l'École de cavalerie de Saumur.

7<sup>e</sup> Prix de consolation : *Objet d'art. — Steeple-chase (gentlemen-riders).* — Handicap.

Pour tous chevaux, autres que ceux de pur sang, ayant couru aux courses de Saumur et n'ayant pas gagné sur cet hippodrome en 1864. — Distance : 2,000 mètres environ et 10 obstacles environ. — Entrée : 20 fr. au second, s'il y a moins de 8 chevaux ; s'il y en a plus, moitié seulement au deuxième arrivant. — Les poids seront affichés au pesage immédiatement après l'arrivée du prix de 5,000 fr. — La tenue de course sera de rigueur.

CONDITIONS GÉNÉRALES.

Les engagements devront être faits par écrit et adressés franco à M. Vallon, directeur du Haras de l'École impériale de cavalerie, le 2 septembre, avant-veille des courses, à 4 heures du soir, pour tous les prix, excepté toutefois pour ceux relativement auxquels l'époque des engagements est spécifiée au programme.

Tout engagement qui ne contiendrait pas le montant de l'entrée ou du forfait pourra être considéré comme nul.

Sera passible d'une amende de 20 fr., tout propriétaire qui n'aura pas désigné les couleurs de son jockey.

Les propriétaires de chevaux engagés sont priés de faire connaître leurs adresses dans les lettres d'engagements.

Ne sont admis à monter dans les courses de gentlemen que les membres du Jockey-Club, de l'Ancien-Cercle, du Cercle Agricole, du Cercle Impérial, du Cercle de la rue Royale, du Cercle de l'Union, du Cercle de Saumur, les Officiers de l'armée française en activité de ser-

vice, les Officiers des Haras impériaux ou les personnes admises par le comité des courses, sur la présentation de deux membres des cercles ci-dessus désignés ou de deux officiers de l'armée française ou des Haras impériaux.

Saumur, le 16 avril 1864.

LES COMMISSAIRES SPÉCIAUX,  
LÉON MAYAUD, VALLON, V<sup>o</sup> E. de BARACÉ,  
C<sup>o</sup> L'HOTTE.

Approuvé :  
L'aide-de-camp, premier écuyer de l'Empereur,  
directeur général des Haras,  
G<sup>o</sup> FLEURY.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

restés entre nos mains comme gage de leur soumission. Le général de Martimprey devait s'embarquer le 29 juin à Monstaganem pour rentrer à Alger.

Le Constitutionnel, revenant sur les éloges adressés à Napoléon III par lord John Russell dans le parlement britannique, dit :

Nous nous en félicitons au double point de vue du patriotisme et de la paix générale, parce que nous sommes heureux de voir notre gouvernement respecté et parce que nous sommes convaincus que les bonnes courtoisies des relations entre la France et l'Angleterre sont la plus sûre garantie de l'intérêt de la civilisation.

M. DUPIN, procureur général à la Cour de cassation, vient d'ajouter un troisième Opuscule au PROCÈS DE JÉSUS, réponse péremptoire à de récentes publications. — Un volume grand in-32, de 320 pages, 2 fr. (Voir aux annonces.)

P. GODET, propriétaire-gérant.

Dernières Nouvelles.

On lit dans le *Moniteur* :

Le général de Martimprey a télégraphié, sous la date du 27 juin, que toutes les tribus des Flittas, encore en état de révolte, ont été forcées dans leurs derniers refuges et se sont rendues à merci. 4,000 prisonniers, dit-il, sont

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1863, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE OUVRARD fils.  
Les créanciers de la faillite du sieur Eugène Ouvrard, entrepreneur, demeurant à Saumur, sont de nouveau prévenus que la vérification des créances de cette faillite aura lieu en la chambre du Conseil du Tribunal de commerce le mardi 12 juillet courant, à midi.

Les créanciers doivent se présenter en personne ou par mandataires munis de pouvoirs réguliers ; les bordereaux des créances doivent être faits sur timbre.

Le greffier du Tribunal,  
(308) TH. BUSSON.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITES, SUCCESSION OUVRARD ET SOCIÉTÉ OUVRARD père et fils.

Les créanciers des faillites du feu sieur Ouvrard père, décédé, entrepreneur à Saumur, et de la société qui a existé entre ledit sieur Ouvrard père et le sieur Eugène Ouvrard, son fils, entrepreneur, demeurant à Saumur, sont de nouveau prévenus que la vérification des créances de ces faillites aura lieu en la chambre du Conseil du Tribunal de commerce le mardi 12 juillet courant, à midi.

Les créanciers doivent se présenter en personnes ou par mandataires munis de pouvoirs réguliers ; les bordereaux des créances doivent être faits sur timbre.

Le greffier du Tribunal,  
(309) TH. BUSSON.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,  
Le vendredi 15 juillet 1864,  
Par le ministère de M<sup>e</sup> VERNEAU, notaire,

UNE GRANDE QUANTITÉ DE  
**BEAUX NOYERS.**

Ces arbres, abattus ou debout, sont situés sur un terrain réservé dépendant de la terre de Jalesnes, commune de Vernantes, appartenant à M. le marquis de MAILLÉ.

L'adjudication se fera par lots, sur le terrain même, situé à 200 mètres du bourg de Vernantes.

S'adresser, pour les conditions, à M<sup>e</sup> VERNEAU, notaire à Vernoi ; pour tous renseignements, à M. CHAPIN, régisseur à Vernantes ; et, pour voir ces arbres, à M. Prosper LANDRY, garde à Vernantes. (310)

Etude de M<sup>e</sup> EMILE LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

Ensemble ou en détail.

Au gré des acquéreurs,

LA PROPRIÉTÉ

Dite LE PRIEURÉ,

Située commune de Chacé, appartenant à M. FERRANT.

Cette propriété se compose : d'une maison d'habitation et servitudes, 75 ares environ de vigne, 2 hectares de terre et 80 ares environ de pré ; le tout dans un seul tenant.

Toutes facilités seront accordées pour les paiements.

Pour visiter la propriété et pour traiter, s'adresser à M. CHASLE, greffier, rue des Payens, 14, à Saumur, chargé de la vente. (279)

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON

AVEC COUR ET JARDIN,

PROPRE AU COMMERCE,

Située à Saumur, à l'angle de la rue de la Petite-Bilange et de la place Saint-Nicolas.

Cette maison, appartenant à M<sup>me</sup> veuve Gaulay, qui l'habite, contient en superficie 1031 mètres 12 centimètres.

S'adresser audit M<sup>e</sup> LEROUX. (228)

A VENDRE

Une BELLE et FORTE JUMENT, âgée de 6 ans, susceptible de faire un bon service pour un voyageur.

S'adresser, pour renseignements, à M. RAINBAULT, rue Beaurepaire.

A VENDRE

OU A LOUER

Avec ou sans caves,

Pour entrer en jouissance à la Saint-Jean 1864,

GRANDE ET BELLE MAISON

DE COMMERCE,

Actuellement occupée par M. Victor MORIN, quai de Limoges.

Il y a DEUX CAVES, qui peuvent contenir 200 pièces de vin, plus TROIS CAVEAUX.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

A VENDRE OU A LOUER

UN TRÈS-JOLI JARDIN

AVEC PETITE MAISON NEUVE, Situé rue de l'Ermitage, près l'église de Nantilly.

S'adresser à M. CHANLOUINEAU.

A CÉDER

Pour cause de décès, Une très-bonne CHARGE D'HUISIER, dans le département de Saône-et-Loire.

Mise à prix..... 6,500 fr. S'adresser à M. CORMERY, rue Verte, Saumur. (277)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1864, UNE PORTION DE MAISON

PREMIER et SECOND ÉTAGE, Rue d'Orléans, n<sup>o</sup> 69.

S'adresser à M<sup>me</sup> SEONNET, rue de la Fidélité. (145)

A LOUER

PRÉSENTEMENT, En totalité ou par parties, UNE MAISON

Avec Jardin, Bassin et Pièce d'eau,

Située place du Chemin-de-Fer. PORTIONS DE MAISON

AVEC REMISE, Sans communautés,

Situées Grande-Rue-Saint-Nicolas, n<sup>o</sup> 31.

S'adresser à M. BARRABANT, propriétaire. (212)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

M. le docteur FOUCTEAU a transféré son domicile rue Neuve-du-Champ-de-Foire, au-dessus des remises de M. Tocheport. (305)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Le CABINET D'AFFAIRES de M. CORMERY est transféré rue Verte, en face de M. Valère, jardinier, près du Champ-de-Foire. (190)

Guérison infaillible de la Maladie de la Vigne.

**SOUFRE SUBLIMÉ, GARANTI PUR.**

Chez M. PIE, droguiste à Saumur.

Saumur, P. GODET, imprimeur.

LECTEURS DE M. RENAN

Lisez le Procès de JÉSUS par M. DUPIN

Procureur général à la Cour de cassation. Un Volume grand in-32 de 320 pages.

NOUVELLE ÉDITION AUGMENTÉE D'UN TROISIÈME OPUSCULE DE 72 PAGES.

Papier ordinaire, 2 fr. et 2 fr. 50 c. franco. — Vélin, 3 fr. et 3 fr. 50 c. franco.

Chez tous les Libraires de France et de l'Étranger

ET CHEZ L'ÉDITEUR, 4, RUE DES POITEVINS, FAUBOURG SAINT-GERMAIN, PARIS.

Envoyer Mandats ou Timbres-Poste. Un Prospectus est expédié sans frais aux personnes qui en font la demande franco.

Nous tenons de bonne source que l'Exemplaire du Procès de Jésus, remis par l'auteur à N. S. P. LE PAPE PIE IX, reste constamment déposé sur le bureau de Sa Sainteté.

Cet ouvrage, qui a obtenu les suffrages du Clergé, notamment des Cardinaux, Archevêques et Evêques de Bourges, Nevers, Paris, etc., a sa place marquée dans toutes les bonnes Bibliothèques.

Il a été publié en espagnol et en anglais, et doit être prochainement reproduit en italien.

Il se vend aussi à Saumur, chez M. Paul GODET, imprimeur-libraire, M. JAVAUD et M<sup>me</sup> ASSAILLY, libraires.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 30 JUIN.			BOURSE DU 1 <sup>er</sup> JUILLET.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862. . . . .	65 80	» 05	» »	65 60	» »	» 20
4 1/2 pour cent 1852. . . . .	93 25	» »	» »	93 40	» 15	» »
Obligations du Trésor. . . . .	440 »	» »	» »	440 »	» »	» »
Banque de France. . . . .	3302 50	» »	2 50	3305 »	2 50	» »
Crédit Foncier (estamp.). . . . .	1235 »	» »	» »	1245 »	10 »	» »
Crédit Foncier, nouveau. . . . .	1185 »	» »	» »	1185 »	» »	» »
Crédit Agricole. . . . .	755 »	» »	5 »	755 »	» »	» »
Crédit industriel. . . . .	710 »	» »	» »	710 »	» »	» »
Crédit Mobilier. . . . .	1052 50	2 50	» »	1052 50	» »	» »
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .	830 »	» »	2 50	830 »	» »	» »
Orléans (estampille). . . . .	865 »	5 »	» »	867 50	2 50	» »
Orléans, nouveau. . . . .	768 75	3 75	» »	768 75	» »	» »
Nord (actions anciennes). . . . .	990 »	» »	» »	985 »	» 5 »	» »
Est. . . . .	463 75	» »	» »	463 75	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	681 25	3 75	» »	680 »	» »	1 25
Lyon nouveau. . . . .	880 »	» »	» »	875 »	» 5 »	» »
Midi. . . . .	640 »	» »	5 »	645 »	5 »	» »
Ouest. . . . .	497 50	» »	2 50	501 25	3 75	» »
C <sup>e</sup> Parisienne du Gaz. . . . .	1575 »	15 »	» »	1575 »	» »	» »
Canal de Suez. . . . .	470 »	5 »	» »	472 50	2 50	» »
Transatlantiques. . . . .	568 75	3 75	» »	570 »	1 25	» »
Emprunt italien 5 0/0. . . . .	69 80	» 15	» »	70 35	» 55	» »
Autrichiens. . . . .	402 50	» »	» »	401 25	» »	1 25
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	533 75	6 25	» »	535 »	1 25	» »
Victor-Emmanuel. . . . .	365 »	» »	» »	366 25	1 25	» »
Russes. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Romains. . . . .	353 75	12 50	» »	345 »	» »	8 25
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .	602 50	» »	2 50	608 75	6 25	» »
Saragosse. . . . .	562 50	2 50	» »	560 »	» »	2 50
Séville-Xérès-Séville. . . . .	447 50	12 50	» »	440 »	» »	7 50
Portugais. . . . .	300 »	» »	1 25	300 »	» »	» »
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord. . . . .	306 25	» »	» »	301 25	» »	» »
Orléans. . . . .	297 50	» »	» »	287 50	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	295 »	» »	» »	288 75	» »	» »
Ouest. . . . .	292 50	» »	» »	283 75	» »	» »
Midi. . . . .	292 50	» »	» »	285 »	» »	» »
Est. . . . .	285 »	» »	» »	286 25	» »	» »